

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1370**

commune (s) :

objet : Refonte du système d'information finance et achat - Filigrane : Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Conduite du changement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1370**

objet : **Refonte du système d'information finance et achat - Filigrane : Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) - Conduite du changement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de communauté, par sa délibération n°2008-0006 en date du 25 avril 2008 a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché concerne la refonte du Système d'information finance et achat Filigrane : assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et conduite du changement.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de services relatives à la refonte de système d'information finance et achat Filigrane : assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et conduite du changement.

En effet, depuis 1997, la Communauté urbaine utilise le progiciel Pléiades de la société Sopra pour sa gestion financière et comptable. Cette application doit bientôt être remplacée et un projet est en cours pour choisir et mettre en œuvre une nouvelle solution, le projet Filigrane.

Dans le cadre de cette refonte, la Communauté urbaine lance une procédure de consultation visant à bénéficier d'un apport méthodologique et d'une assistance dans la conduite du changement.

L'objectif recherché est :

- d'anticiper aux mieux les évolutions dans l'organisation des services,
- de gérer les facteurs de motivation et de résistance au changement,
- d'accompagner les acteurs dans les changements à apporter,
- de prévoir le développement des compétences inhérentes aux modifications des pratiques et de l'organisation induites par le projet,
- d'avoir un appui dans l'élaboration de parcours de formation adaptés.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de deux années et comporterait un engagement de commande de 300 000 € minimum HT, soit 358 800 € TTC et 500 000 € HT maximum, soit 598 000 € TTC pour toute la durée du marché. La présente décision concerne le lancement et l'autorisation de signature du marché ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution des prestations relatives à la refonte du système d'information finances et achat Filigrane : assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) et conduite de changement,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la refonte du système d'information finances et achat Filigrane : assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et conduite du changement et tous les actes contractuels y afférents pour un montant global de 300 000 € minimum HT, soit 358 800 € TTC et 500 000 € HT maximum, soit 598 000 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - section d'investissement - compte 205 100.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.